



Circulaire du PROE

PROE

Secrétariat du
Programme régional
océanien de
l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa

E: sprep@sprep.org

T: +685 21 929

F: +685 20 231

W: www.sprep.org

Dossier : FN 1/2

Date : 28 jun 2010

Circulaire : 10/55

Diffusion : Correspondants nationaux du PROE

Objet : Appel d'offres pour l'audit des comptes annuels du PROE
pour les exercices 2010 et 2011

Le contrat de deux ans des commissaires aux comptes du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement arrive à échéance à la fin de l'année.

En application des décisions de la Conférence du PROE, un appel d'offres est lancé pour l'audit des comptes annuels du PROE couvrant les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011. La date limite de réception des soumissions est fixée au 23 juillet 2010.

Je serais reconnaissant aux gouvernements et administrations des pays membres de bien vouloir transmettre le présent avis aux principaux cabinets d'audit de leur pays afin de garantir la diffusion la plus large de cet appel d'offres.

Sincères salutations.

for Kosi Latu
Directeur adjoint

P.J.

FVL/AT/ae





SPREP
Secretariat of the Pacific
Regional
Environment Programme
PROE
Programme régional
océanien de
l'environnement

Appel d'offres

Dossier : F/N 1/2
Date : 30 juin, 2010
Destinataires : Fournisseurs intéressés
Contact : Alofa Tuuau

Objet : Nomination des commissaires aux comptes du PROE pour les exercices 2010 et 2011

1. Contexte

- 1.1 Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération entre les pays et territoires insulaires océaniques pour protéger et améliorer leur environnement et favoriser leur développement durable.
- 1.2 Pour tout renseignement complémentaire, voir : www.sprep.org.

2. Cahier des charges

- 2.1 Le PROE aimerait lancer un appel d'offres auprès de cabinets d'audit qualifiés susceptibles d'offrir leurs services pour vérifier les comptes du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement pour les exercices comptables clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.
- 2.2 L'adjudicataire sera choisi par la 21^e Conférence du PROE qui se réunira en septembre 2010. Les cabinets d'audit qualifiés désirant répondre à cet appel d'offres sont priés de contacter le PROE directement.
- 2.3 L'adjudicataire se verra offrir un contrat de deux ans couvrant la période 2010-2011 et portant sur l'audit des comptes annuels du PROE et d'autres opérations.
- 2.4 Les dépenses totales inscrites au budget du PROE pour 2010 s'élèvent à 10,4 millions de dollars É.-U. L'actif net pour le dernier exercice comptable s'élevait à 1,939 million de dollars É.-U., avec un actif total de 9,113 millions de dollars É.-U. et un passif de 7,174 millions de dollars É.-U.



- 2.5 Le PROE emploie actuellement 55 personnes. Le logiciel comptable utilisé est ACCPAC pour Windows. Il s'agit d'un système multidevises comprenant les modules Grand livre, Compte fournisseurs, Services communs, Services administratifs, Gestion du patrimoine et Livre de caisse. Tous ces modules sont intégrés.
- 2.6 Le Secrétariat détient 16 comptes bancaires (dont des comptes en devises) et au moins 20 dépôts à terme en devises auprès de banques commerciales au Samoa. Des rapports financiers doivent par ailleurs être fournis périodiquement aux organismes d'aide internationale. Des audits doivent également être réalisés pour certains projets.

3. Conditions : informations pour les soumissionnaires

- 3.1 Les cabinets désirant être pris en considération doivent être des commissaires aux comptes agréés ayant une vaste expérience de l'audit des documents comptables et autres procédures des organismes publics et une certaine expérience des organisations intergouvernementales ou régionales.
- 3.2 Outre le fait d'être qualifiés et compétents pour auditer les comptes annuels du PROE, les fournisseurs intéressés doivent être en mesure de vérifier la conformité d'autres opérations (gestion des ressources humaines, politiques du personnel et contrôles internes) aux normes convenues, notamment aux recommandations de l'évaluation institutionnelle réalisée par la Commission européenne en 2009.
- 3.3 Le Règlement financier proscrit la nomination de cabinets d'audit ayant des liens avec le PROE ou ayant antérieurement assumé le rôle de commissaire aux comptes du PROE. Des extraits du Règlement financier du PROE sont donnés à l'Annexe 1 pour information.

4. Guide de soumission

- 4.1 Le dossier d'appel d'offres devrait démontrer que le fournisseur intéressé répond aux conditions définies ci-après et est capable de remplir le cahier des charges dans les délais prévus et de fournir des exemples à l'appui des critères d'évaluation.
- 4.2 Le dossier d'appel d'offres devrait détailler la soumission du fournisseur intéressé : méthodes, personnel (compétences/curriculum vitae), délais et coûts.

5. Critères d'évaluation

- 5.1 Le PROE sélectionnera un fournisseur préféré après avoir évalué son dossier d'appel d'offres et estimé qu'il offre le meilleur rapport qualité/prix et qu'il répond aux critères suivants
- 5.2 Expérience souhaitable en matière d'audit d'organisations intergouvernementales ou régionales comparables.
- 5.3 Personnel qualifié pour effectuer l'audit ; le profil des membres du personnel devant réaliser l'audit doit être fourni.
- 5.4 Capacité démontrée, dans la soumission, à effectuer des audits selon les règles établies.
- 5.5 Devis compétitif. Il convient de noter que l'évaluation du « rapport qualité/prix » tiendra compte des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience et ne favorisera pas nécessairement la soumission la moins élevée.

6. Date limite de dépôt

- 6.1 La date limite de dépôt des soumissions est fixée au : 23 juillet 2010.
- 6.2 Les soumissions reçues après cette date seront retournées à l'expéditeur sans avoir été ouvertes.
- 6.3 Toutes les soumissions devront porter la mention « TENDER : FOR AUDIT » et être adressées :
 - Par la poste à : SPREP :
PO Box 240
Apia, SAMOA
 - Par email à : AlofaT@sprep.org
 - Par fax à : 685 20231
 - En personne : Dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à la réception du PROE, à Vailima (Samoa).